



IMPOT SUR LE REVENU RECTIFICATION

Par **mulder2011**, le **10/02/2012** à **13:54**

Bonjour

ma femme a radié son EI, et elle a payé toutes ses dettes via la TVA, malgré une demande d'aide d'exonération de ces dettes, dont toutes ont été refusés, elle les a pu régler avant le radiation, sauf la RSI, ou elle n'est pas d'accord sur les cotisations à payer, une procédure est en cours devant la commission amiable.

sur ce fait, nous avons réglé la totalité de notre imposition sur le revenu de l'année 2010, soit 5000 €

ma question se porte après plusieurs recherches d'infos, s'il était possible de rectifier cet impôt sur le revenu car j'ai mes parents avec une petite retraite, qui vivent chez moi, est ce que je peux leur écrire pour rectifier, l'impôt en soumettant ma prise en charge financière envers mes parents, sauf que je n'ai pas de factures à justifier ?

en sorte, je demande une réduction d'impôts sur les 5000 € que j'ai régularisé,

si je demande cela, c'est que je m'aperçois que je ne gagne rien, dans cette affaire, aucune aide, car depuis l'année 2011, ma femme et moi avons déboursé 22500 € à tous organismes

merci pour votre aide juridique

cordialement

MB